



Comité technique ministériel du 5 septembre 2013

Déclaration préliminaire FORCE OUVRIÈRE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Camarades,

A la veille de la présentation du projet de loi au conseil des ministres du 18 septembre prochain il apparaît que, après le jeu de bonneteau engagé au travers de la loi sur la flexibilité (ANI), le gouvernement s'apprêterait à engager une partie de billard en matière de contre-réforme des retraites.

Outre un nouvel allongement des durées de cotisations -à 43 ans- dans le droit fil des contre-réformes passées -notamment Fillon-, l'annonce d'un financement « *partagé* » apparaît déjà abandonné dans la perspective du « coup suivant ». Si les salariés ont bien compris que la décision d'augmenter leurs cotisations -et donc de baisser leurs salaires- étaient actée et que la revalorisation des retraites serait gelée, ils doivent constater que le patronat a déjà obtenu que sa part serait bientôt compensée par des allègements à venir par ailleurs...

C'est dire si les salariés et les fonctionnaires ne sont pas à l'abri de nouvelles surprises lorsque seront examinées les mesures annoncées comme positives (pénibilité, égalité homme-femme, apprentissage)...

Bonneteau et billard ont d'ailleurs pareillement fait école au ministère, que ce soit de l'actuel gouvernement ou de ses prédécesseurs.

On se souviendra que c'est sous le couvert de créer un grand ministère de l'écologie qu'ont disparu le ministère de l'environnement et le ministère de l'équipement et ses services déconcentrés départementaux.

Quel sens donner à ce message d'avenir à dix ans au caractère - je cite : « *désirable* » - de placer la transition écologique comme moteur de la construction de la société de demain, signé par quatre ministres ? Est-ce la promesse de la fusion, à court terme, du ministère de l'écologie et du ministère de l'égalité des territoires et du logement avec le ministère de l'agriculture ... et de leurs services déconcentrés régionaux ?

Les réductions des effectifs ont atteint désormais un tel niveau que, après s'être livré à des fusions/restructurations/mutualisations incessantes et en tous sens, le gouvernement fait un choix inadmissible pour la cinquième puissance économique mondiale : l'abandon des missions de service public !

Et les Préfets de département d'organiser aujourd'hui de façon subliminale- l'absorption des DDI (comme, cet été, dans les Bouches-du-Rhône) et les Préfets de région de se préparer à devenir bientôt des chefs d'État en région...

La conférence environnementale des 20 et 21 septembre prochains ne saura masquer pour les agents la cure d'austérité à laquelle ils sont soumis. Les missions relatives à l'environnement devraient plutôt être préservées et développées et non pas faire l'objet de discours visant à habiller des mesures « MAP ». Nous gardons en mémoire que l'annonce de la création d'une agence française de la biodiversité a été faite lors de la première conférence il y a un an.

Bonneteau et billard également à la DRH de ce ministère qui a restructuré sans cesse ces dernières années dans le cadre de prépositionnements à l'issue desquels chacun était certain de retrouver un poste (même si ce n'est pas toujours celui qu'il souhaitait ni à l'endroit où il avait construit sa vie).

DRH qui aujourd'hui, à la veille de l'abandon de l'ADS et de l'ATESAT ne promet plus que chacun y retrouvera un poste, seulement qu'elle aidera ceux restants sur la touche à retrouver du boulot ailleurs. Et vous dites que ça n'est pas un plan social ? Nous non plus car un plan social impose d'autres obligations que celles dont s'affranchit ici, une fois de plus, l'État/patron.

Chacun veut croire, dans ce bonneteau de l'emploi, que son poste demeurera bien où il espère le retrouver demain.

Or l'administration nous délivre déjà des signes bien inquiétants pour ses « coups suivants ».

Beaucoup moins anecdotique que ne le laisse à penser son montant, au moment où chacun examine toutes les voies offertes par le statut pour échapper à l'aléatoire des « Perspectives RH 2015 », l'instauration d'un péage pour accéder à l'ascenseur social n'a pas manqué de troubler les agents qui s'y sont trouvés confrontés cet été. Si nous vous avons demandé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de ce CTM, c'est parce que son principe ne nous paraît pas « politiquement » tenable : demander à des agents dont on a gelé le traitement depuis trois ans de mettre la main à la poche pour payer la location de la salle où ils passeront un concours professionnel nous ramène à une époque que nous croyions révolue. Nous espérons que l'inscription de cette question comme simple « question diverse » ne vous conduira pas à éluder tous les aspects que nous vous présentions dans le cadre de notre demande (principe, conformité avec le Statut général, modalités d'établissement du montant, coût de recouvrement, réduction du nombre de centres d'examen).

La levée par Madame la Ministre de la Fonction Publique, à la demande de notre organisation syndicale, du moratoire sur l'embauche d'ouvriers d'État a bien permis des recrutements pour 2013 dont nous nous félicitons. Mais, à l'approche de 2014, nous sommes sans nouvelles de l'engagement rapide d'une réforme « *visant à créer un statut adapté aux personnels techniques dont les administrations ont besoin et qui étaient (précédemment) recrutés sous le statut d'Ouvriers d'État* ». Une démarche interministérielle a été engagée ? Que fait le ministère sur ce dossier ?

Avant-hier, dans le cadre d'une réunion à l'initiative de la DRH, les représentants en CAP des TSDD et des SACDD apprennent que les ratios promus sur promouvables ne sont toujours pas validés par la DGAFP. Concernant le corps des TSDD, la « tendance » qui ressort des échanges avec la DGAFP serait la baisse des ratios par rapport à la demande initiale de nos ministères. Belle perspective !

Pire, l'administration annonce qu'elle n'a encore aucune « tendance » concernant les ratios qui seront appliqués à la CAP des SACDD qui doit pourtant se réunir les 11 et 12 septembre, tout en laissant entendre que l'on peut s'attendre à une baisse par rapport à sa demande.

C'est un nouveau fiasco à mettre au crédit de nos ministères qui, cette fois-ci, innovent avec des arbitrages perdus dans la nature ! Il est fort à craindre que le fiasco des ministères se transforme en Bérézina pour les SACDD et les TSDD...

Par ailleurs, le fameux rapport du CGEDD sur la catégorie C, qui au final se limitera aux corps des adjoints administratifs et des dessinateurs, devait faire l'objet d'une restitution auprès des organisations syndicales sur la phase état des lieux fin juillet 2013 et une présentation complète au plus tard en octobre. Comment expliquez vous ce nouveau retard ? Le rapport arrivera t il avant Godot ? Avez vous un calendrier de rencontres à proposer ?

Le rejet du projet de grille de la catégorie C par les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique donne une nouvelle chance à nos ministères d'apporter des éléments à la réflexion collective sur une refonte de la grille de salaire avant les prises de décisions. L'administration la saisira--elle ou, à l'heure de la rentrée, les MEDDE-METL resteront-ils les mauvais élèves de la classe ?

En ce qui concerne la résorption de l'emploi précaire nous sommes très loin des grandes intentions du début. Que ce soit au niveau du ministère de la Fonction publique qui instaure des verrous (corps et grades de titularisation, prise en compte de l'ancienneté dans le privé dans le reclassement...) ou au niveau ministériel par l'absence de publication du décret alors que les inscriptions au concours devaient initialement débiter en septembre. Nous vous solliciterons par courrier sur le sujet.

Comment comprendre enfin que le transfert de la gestion des corps des IPCSR et DPCSR au ministère de l'intérieur soit préparée par les deux ministères en responsabilité dans l'opacité la plus totale ? Cela en dit long sur l'intérêt porté par l'administration à ses agents...

Vous ne serez donc pas surpris que, n'étant pas de ceux qui se félicitent des effets d'annonces (c'est aussi vrai du projet de contre-réforme des retraites que des mesures d'accompagnement du plan social du MEDDE/METL ou encore de la concrétisation, dans ce ministère, du processus de déprécarisation, toujours au point mort à cinq mois de l'année $n + 3$!) et concluons la présente déclaration comme nous avons conclu celle que nous faisons, à la veille de l'été, lors du précédent comité technique ministériel qui se tient **à la veille de notre appel avec la CGT, FSU et Solidaires :**

Tous les éléments du désordre social sont là au moment où, comme Mme. Batho qui « n'accepte pas le tournant de la rigueur qui ne dit pas son nom », les personnels s'organisent dès à présent pour le 10 septembre 2013 !

POUR la défense de leurs droits à retraite et à pension,

POUR la préservation de leurs missions et de leurs emplois,

POUR en finir avec le gel de leur traitement indiciaire.

Je vous remercie.